

Réunion AFNOR

Vu RL en bleu

Vu ABM en violet

Présents : Pascal, Régine, Anne-Béatrice et Harmony (O10C) et Mme CABONARO (AFNOR)

Présentation de la structure O10C à Madame Sandrine CABONARO.

Anne Béatrice se porte porte parole. Elle présente que 11 personnes sont intéressées par la certification.

Webinaires possibles présentés par l'AFNOR pour se former.

Référentiel composé de 7 critères et de 32 indicateurs qui recouvrent tous les champs des prestataires de formation : FPC, Bilan de compétences (BDC), VAE, Apprentissage, Animation

- Au niveau de la coopérative on doit être certifié sur VAE/bilan de compétences et sur formation continue.
- C'est O10, organisme de formation et structure porteuse qui se fait certifier (à clarifier)

Question de Pascal :

- Faut-il avoir une certification de formateur professionnel quand on travaille dans un OF qui porte déjà la certification : Non nécessaire.
- C'est important de bénéficier de Qualiopi lorsqu'on veut bénéficier des financements publics (Etat, Région, Europe...). En tant que sous-traitant ? ou plutôt quand on travaille en direct avec un client (ex Entreprise) aussi on est obligé d'avoir Qualiopi – Si l'entreprise qui embauche demande des fonds publics pour financer certaines actions de formation (par ex : transition écologique/numérique)
- Indispensable si on souhaite prétendre aux fonds publics mutualisés pour la formation dans le cadre de la réforme (OPCA/OPCO, pôle emploi), fonds dédiés aux demandeurs d'emplois et à l'apprentissage
- Sans certification on peut continuer à aller sur le marché libre des entreprises, pas besoin de certification
- En tant que sous-traitant, on est obligé de connaître la certification QUALIOPi en cas de contrôle car si l'OF pour lequel on travaille est contrôlé il doit s'assurer que ses prestataires connaissent (et appliquent) Qualiopi
- Qualiopi va devenir la norme minimum notamment pour prétendre répondre aux appels d'offres, elle sera obligatoire.

Question d'Anne Béatrice : Est-ce que c'est en fonction des publics (qui ont le moins de qualification ?)

- Non, c'est en fonction de la formation.
- Les formations qui peuvent être prises en compte par le CPF.

QUALIOPI va devenir la norme et le minimum de certification. Par la suite il y en aura plus. C'est la coopérative qui doit porter la certification mais pas en tant qu'entrepreneur seul.

NDA : Numéro de Déclaration d'Activité porté par O10C.

Certification : coût :

- En dessous de 150 000 euros de CA : 1500 euros sur trois ans dont 950 euros la première année
 - o Uniquement le CA qui concerne la formation professionnelle
 - o Tout compris formation continue + VAE + BDC
 - o 1,5 jour d'audit
 - o 50 euros de frais de déplacement.
- Au delà de 750 000 euros : 5,5 jours d'audit x 950 = environ 6000 euros sur trois ans
- La première somme qui doit être versée c'est

Créneau à prendre de reconversion possible : l'audit [devenir auditeur](#)

Proposition de formation sur site ou bien un diagnostic [diagnostic](#) sur site pour préparer à la formation : avec différents référents par exemple (VAE/Formation continue/BDC) :

- 4-5 jours d'accompagnement : 1260 euros la journée environ
- Qui prend en compte l'existant : diagnostic avec l'ensemble des documents

L'auditeur vient vérifier qu'on met en place concrètement les procédures et les outils formalisés pour la certification.

Pour la suite : demande de devis

- Il faut le bilan financier et pédagogique
- Organigramme
- Numéro de déclaration d'activité
- Précédentes certifications
- Nombre de sites : un site = soit une personne qui fait de l'ingénierie pédagogique, soit qui fait de l'administratif, soit qui fait du commercial.
 - o Un site = une personne rattachée à l'OF

Pour l'instant la date le 31.12.2020 : tant qu'il n'y a pas d'ordonnance. Mais si on valide avant le 31.12 on peut faire valoir un an de plus [soit 4 ans au lieu de 3.](#)

- Pas de nécessité d'avoir un coordinateur pédagogique, parce qu'il y a une obligation de résultat et non plus de moyens.
- [Il s'agit d'embarquer différents référents \(réfèrent VAE, réfèrent bilan de compétences, réfèrent formation\), faire monter en compétences toute une équipe](#)

- Penser plan d'action et être dans une logique d'amélioration continue des procédures, montée en puissance , vision 360 visions des consultants, démarche qui vient de l'équipe de consultants.
- Le formateur n'est pas imposé d'être certifié, mais voir le critère 20 et 21.
 - o L'employeur doit vérifier le CV des formateurs : pour valider ses compétences

En cas d'écarts : 5 écarts mineurs = 1 écart majeur / 1 mois pour renvoyer une procédure

S'il y a moins de 5 écarts mineurs : on a six mois pour renvoyer la procédure pour être audité à l'audit de suivi des 18 mois.

Question subsidiaire : Devis pour :

- Formation formateur digital ?
- Et formation auditeur OF : éligible au CPF